

DOSSIER DE PRESSE

Conférence de presse du 14 décembre 2011
Versailles, Hôtel du Département

Budget primitif 2012

*Tel que présenté
en Assemblée départementale
le 16 décembre 2011*



Yvelines
Conseil général

1 / STRUCTURE DU BUDGET

Construit suite aux orientations débattues en Assemblée en novembre dernier, le Budget Primitif 2012 se caractérise par trois éléments structurants :

> une maîtrise des dépenses courantes (fonctionnement) dont la progression est limitée en 2012 à 2,5% contre 3,1% au BP 2011. Cette maîtrise est le résultat d'une meilleure optimisation des moyens sans altérer le service rendu. Il est à noter que les moyens affectés à la solidarité progressent de 3,2%,

> une croissance volontaire de près de 7 % des ressources affectées aux investissements qui permettent de préparer l'avenir avec une priorité donnée à l'amélioration des conditions de déplacement des Yvelinois ainsi qu'au logement. L'aide aux communes y tient une large part.

> une prudence dans les prévisions de recettes retenues pour l'équilibre du budget. Ainsi, les recettes courantes totales ont-elles été fixées au niveau des réalisations du compte administratif 2010. De même, l'emprunt prévisionnel (167,8 M€) ne sera contracté que selon les besoins réels de financement constatés en 2012. La capacité de désendettement représente moins d'une année d'autofinancement (épargne dégagée sur le fonctionnement courant) contre une moyenne de 8 années pour les départements français.

1.1/ Montants et répartition investissement / fonctionnement

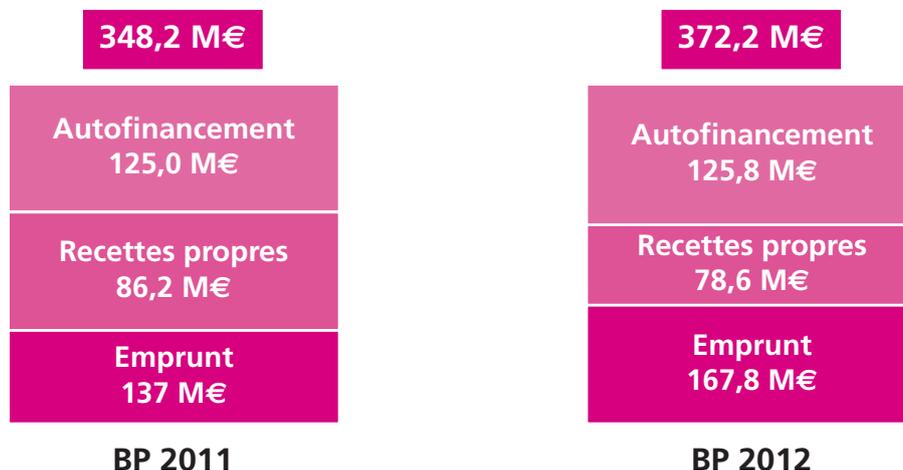
Le budget primitif 2012 s'élève à un montant total de **1 248 M€**. Il est constitué pour 30% par les moyens affectés aux investissements (+1% en poids relatif par rapport à 2011) et pour 70% (-1% en poids relatif) par des ressources consacrées au fonctionnement (allocations, subventions, prestations, fonctionnement des services).

Structure budget mouvements réels en dépenses

	BP 2011 (M€)	BP 2012 (M€)	Variations en %
Investissement	348	372	6,9%
Fonctionnement	855	876	2,5%
TOTAL	1 203	1 248	3,7 %

1.2 / Structure de financement

>> L'investissement



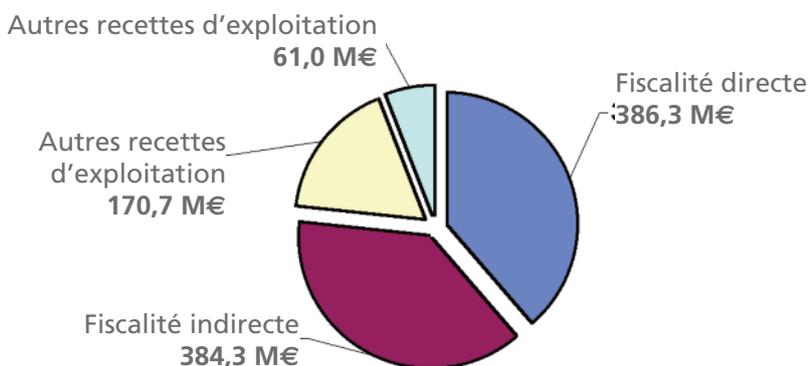
Cette année encore, les ressources propres globales du Département permettent de financer plus de 56% des besoins d'investissement prévisionnels contre 44% pour l'emprunt. Cette situation qui révèle à nouveau le caractère sain de la structure financière du Département est rendue possible par le maintien à haut niveau de notre épargne brute (**autofinancement : 125,8 M€**). Celle-ci résulte de l'excédent de nos recettes sur nos dépenses courantes dégagé par la maîtrise des charges courantes. La diminution du poste recettes propres est liée à la baisse des produits des cessions immobilières programmées en 2012 : 7,7 M€ prévus au BP 2012 contre 15,5 M€ au BP 2011 (vente de l'immeuble des Réservoirs).

>> Le fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement

En M€	CA 2010	CA 2011	CA 2012
Fiscalité directe	412,8	366,1	386,3
Fiscalité indirecte	390,9	365,7	384,3
Dotations État	152,7	195,7	170,7
Autres recettes d'exploitation	64,4	52,5	61
TOTAL	1 020,77	980	1 002,3

Structure du budget (recettes de fonctionnement) en M€



Les ressources totales de fonctionnement sont fixées au niveau des chiffres des réalisations constatées au compte administratif 2010 adopté par l'assemblée le 10 juin 2011. Elles sont réduites de 18,5 M€ pour tenir compte de la péréquation sur Droits de Mutation à Titre Onéreux. Les recettes du BP 2012 sont ainsi en progression de **2,3%** par rapport au BP 2011.

Leur structure est en effet profondément bouleversée par la réforme de la taxe professionnelle ainsi que par la mise en place de dispositifs de péréquation entre Départements.

Les ressources directement maîtrisées par le Département correspondent au produit de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties acquittée par les ménages yvelinois propriétaires de leur logement. Elles représentent 17,7% des ressources totales.

La fiscalité indirecte (37,1% des ressources totales) est marquée par son caractère volatil ; il en est ainsi notamment des DMTO dont le produit (net de péréquation) est estimé pour 2012 à 235,8 M€.

2 / SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles de fonctionnement

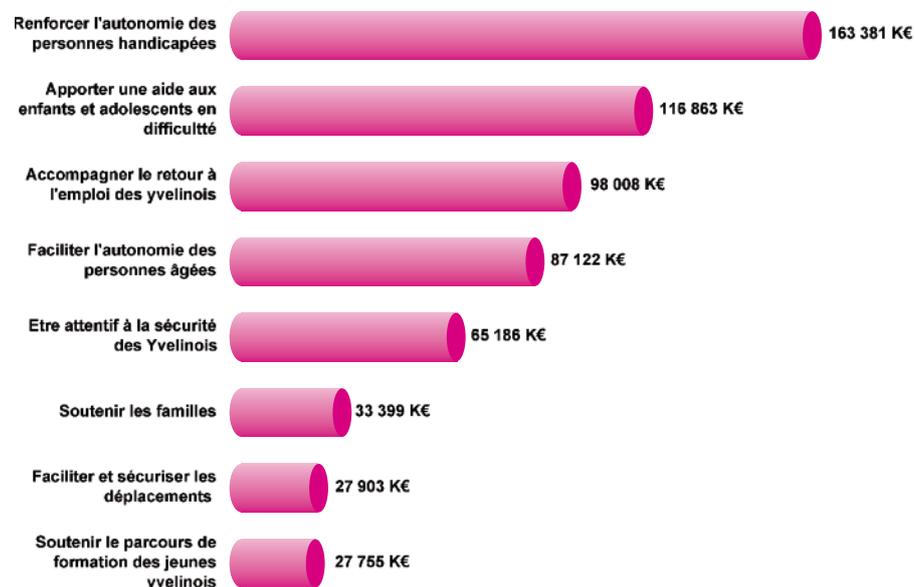
	Fonctionnement		
	BP 2011	BP 2012	%
A S'engager pour un département équilibré et attractif	143 513	145 178	1,2 %
B Agir pour la solidarité envers les Yvelinois les plus fragiles	378 307	390 445	3,2 %
C Mettre à disposition des Yvelinois des services publics de qualité	142 763	145 657	2,0 %
D Optimiser les moyens et favoriser la performance de l'institution	190 373	195 242	2,6 %
TOTAL	854 956	876 521	2,5 %

Le budget de fonctionnement s'établit à **876 M€** en mouvements réels, en hausse maîtrisée de 2,5% par rapport à 2011.

L'examen de l'évolution des moyens affectés à chacune de nos quatre grandes missions fait apparaître la priorité donnée dans ce budget à la solidarité envers les Yvelinois les plus fragiles (+3,2%). La mission relative aux moyens et à la performance de l'institution (Mission D) intègre l'ensemble des crédits de fonctionnement interne, dont les ressources humaines. Pour des raisons techniques, les dépenses de personnel n'ont pu être ventilées dès cette année dans nos différentes politiques relevant des trois premières missions.

2.1 / Dépenses réelles de fonctionnement : les priorités par politique

BP 2012 - Dépenses réelles de fonctionnement Principales politiques



2 / SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les principales politiques portées par le Conseil Général appellent les commentaires suivants :

Renforcer l'autonomie des personnes handicapées

Les moyens affectés à cette politique (**163 381 K€**) sont en progression de **4%** par rapport à 2011.

Le domaine d'intervention le plus significatif correspond à l'accueil des PH en établissements. A ce jour, les établissements des Yvelines accueillent 2 564 personnes handicapées, dont 1734 Yvelinois (en hausse de 3%). Le taux directeur d'évolution des prix de journée a été fixé à 1,6% pour 2012. Le BP 2012 intègre l'ouverture en 2012 des foyers d'accueil médicalisé de Sartrouville et Limay.

Pour ce qui concerne le maintien à domicile, la progression des crédits est désormais plus lente en raison de l'arrivée à terme de la montée en puissance de la PCH (Prestation de compensation du Handicap). Des services nouveaux seront déployés dans le courant de l'année 2012 : service d'accompagnement médico-social, club de loisirs.

Apporter une aide aux enfants et adolescents en difficultés

Cette deuxième politique départementale par son ampleur budgétaire en fonctionnement voit ses crédits progresser de **5%** à **116 863 K€**. Elle intègre trois dimensions.

Tout d'abord, le maintien dans le milieu de vie habituel grâce à des mesures de prévention et d'aide à domicile. Sur ce premier axe, les crédits proposés progresseront de 2%. Ils sont principalement affectés aux aides éducatives en milieu ouvert (1800 actions), aux mesures d'aides sociales personnalisées et à la prévention spécialisée (création d'un club à Poissy et ouverture de quatre sites d'activités supplémentaires).

Ensuite, la protection des mineurs qui correspond pour l'essentiel au placement d'enfants et adolescents en accueil familial ou en établissements (2142 enfants en 2011). L'enveloppe budgétaire affectée aux établissements s'établit à **86 073 K€** pour 1600 enfants (effectif en hausse en ce qui concerne les adolescents).

Enfin, l'accueil des mineurs, femmes enceintes et enfants de moins de 3 ans. Le Département assure en effet la gestion directe de deux foyers à haut niveau de service social : Maison de l'enfance et de l'adolescence de Grandchamp (capacité d'accueil de 89 places, en hausse de 9 places en 2012) et centre maternel de Porchefontaine (capacité d'accueil de 64 femmes - en hausse de 30 places en 2012 pour les femmes mineures - et 60 berceaux en crèche). Les crédits affectés à ces deux établissements par le budget principal du Département (les deux établissements sont gérés sous forme de budgets annexes) sont en progression de **3%** et s'élèvent à **7 036K€** pour Grandchamp et à **3 716K€** pour Porchefontaine.

Accompagner le retour à l'emploi des Yvelinois

Cette troisième politique voit ses crédits progresser de **3%** pour atteindre **98 008 K€**. L'attribution du RSA mobilise une enveloppe de **91 133 K€**, soit une progression de **5%** par rapport au BP 2012. Les moyens affectés aux actions d'accompagnement vers l'emploi ont été profilés au double regard des crédits effectivement mobilisés en 2011 et des priorités d'actions pour 2012. Sur ce point, un pacte territorial pour l'insertion (PTI) est en cours d'élaboration dans une perspective d'amélioration de la coordination et donc de l'impact des actions des différents partenaires impliqués sur ce champ d'action public.

Pour ce qui le concerne, le Département mettra l'accent en 2012 sur deux priorités :

- > **L'amélioration de la qualité des bilans de situation professionnelle des allocataires.** De la qualité de ces bilans dépend en effet la pertinence des actions à engager en matière de parcours d'insertion et d'accès à l'emploi,
- > **L'accompagnement et l'accès à l'emploi.** Les Yvelines se distinguent nettement des autres Départements sur ce point depuis plusieurs années. En 2012, cette politique sera renforcée. Ainsi, le dispositif des contrats aidés en entreprises, collectivités locales et associations, sera mobilisé. L'objectif départemental vise à porter le nombre de contrats aidés en cours d'année 2012 à 1200 contre 600 fin 2011. Pour ce faire, le Conseil général a recruté un chargé de prospection de contrats dans chacun des 9 territoires d'action sociale. Nous poursuivrons également les aides à la création d'entreprise (30 bénéficiaires ont créé leur entreprise en 2011).

Faciliter l'autonomie des personnes âgées

Les moyens affectés à cette quatrième politique s'établissent à **87 122 K€ (+ 2%)**.

L'autonomie des personnes âgées vivant à domicile constitue notre priorité. Les 6600 bénéficiaires de l'APA à domicile ainsi que leurs familles peuvent s'appuyer sur les compétences déployées au sein de 9 coordinations gérontologiques locales qui mobilisent les différents acteurs dans les territoires au service des populations des 3^{ème} et 4^{ème} âges. En ce domaine, les priorités d'actions pour 2012 porteront sur 3 axes :

- > le développement de l'offre d'accueil de jour,
- > la lutte contre la maltraitance,
- > enfin le soutien aux plateformes de modernisation et de qualification de l'aide à domicile.

2 / SECTION DE FONCTIONNEMENT

Concernant l'accueil en établissements (4200 bénéficiaires de l'APA et 1540 bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement) qui constitue notre second secteur d'intervention, il sera prochainement proposé à l'Assemblée de s'orienter vers une nouvelle programmation prévoyant la création d'environ 300 places en EHPAD et MARPA pour les trois prochaines années. Nous pourrions également acter dans ce cadre un ensemble de mesures pour améliorer les conditions de prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Dès 2012, nous soutiendrons la construction ou la réhabilitation d'établissements à Conflans (MARPA), au Centre intercommunal de Poissy-Saint-Germain-en-Laye (Saint-Germain-en-Laye) ainsi qu'à Louveciennes (St Joseph).

Soutenir les parcours de formation des jeunes Yvelinois

Cette cinquième politique par l'importance des moyens qui y sont consacrés en fonctionnement (**27 755 K€ + 2%**) est principalement mise en œuvre par les établissements publics locaux d'enseignement, les collèges. Le Département dote leurs budgets annuels et affecte les agents techniques nécessaires au bon fonctionnement des 115 collèges yvelinois (1150 ATC). C'est pourquoi l'effort financier total du Conseil Général s'avère sensiblement supérieur à l'enveloppe qui apparaît dans notre budget. Pour 2012 et les années qui suivent, le Département poursuivra la démarche engagée en vue d'une mutualisation des moyens des collèges, ceci afin de dégager des économies d'échelle.

En parallèle, un programme d'actions pluriannuel sera proposé à l'Assemblée en ce qui concerne l'innovation et l'excellence dans l'enseignement secondaire. Des solutions numériques innovantes y seront déployées en vue d'améliorer encore le parcours de formation des 78000 collégiens yvelinois.

Enfin, une réflexion sera engagée pour projeter un maillage territorial pertinent en ce qui concerne le conseil à l'orientation des jeunes.

2.2 / Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à **1002,3 M€** contre 980 M€ en 2011, en augmentation de **2,3 %**. L'évolution des recettes par catégorie est la suivante :

>> La fiscalité directe

Les recettes de fiscalité directe sont évaluées à **386,3 M€**.

Suite à la réforme de la fiscalité locale résultant de la suppression de la taxe professionnelle en 2010, les départements perçoivent depuis cette année de nouvelles recettes fiscales (« Nouveau panier fiscal »).

Ce nouveau panier fiscal se compose comme suit :

> La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) :

Le produit est évalué à **177,9 M€**. Cette prévision est réalisée à taux constant. Elle repose sur une revalorisation forfaitaire des bases de 1,8 % décidée en Loi de finances initiale pour 2012 à l'Assemblée nationale, et intègre un dynamisme physique de 1,3 %, évolution moyenne constatée depuis 2007.

> La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) :

Le produit attendu de CVAE s'élève à **196,7 M€** par application d'une prévision de croissance du PIB en 2011 de 1,7 %.

> L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) :

L'IFER est reconduite à **4,5 M€**, au niveau des notifications pour l'exercice 2011, compte tenu du faible dynamisme de ses bases.

> Les allocations compensatrices d'exonérations de fiscalité, variables d'ajustements de la norme de progression des dépenses de l'Etat, sont estimées à **7,2 M€**.

>> La fiscalité indirecte

Le produit des recettes de fiscalité indirecte est estimé à **384,3 M€**, en progression de **5%** par rapport au BP 2011.

Parmi elles, les recettes des droits de mutation sont évaluées à **235,8 M€**, et intègrent une prévision de prélèvement au titre de la péréquation sur le produit 2012 d'environ **18,5 M€**.

Les recettes issues de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité sont estimées à **12,7 M€**. L'hypothèse retenue repose sur le niveau de réalisation anticipé au titre de l'exercice 2011, en légère augmentation par rapport au BP 2011 (12,2 M€).

2 / SECTION DE FONCTIONNEMENT

Par ailleurs, le produit de la nouvelle taxe d'aménagement, issue de la fusion de l'ancienne Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles (TDENS) et de la Taxe Départementale pour les Conseils d'Architecture et d'Environnement (TDCAUE), est reconduit pour **4,3 M€**.

La taxe sur les conventions d'assurance (TSCA), destinée au financement des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) et perçue également en compensation des transferts de « l'acte II de la décentralisation », au même titre que la part de taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) dite « complémentaire » (10,9M€), resterait relativement stable à **59,7 M€**, niveau constaté au dernier compte administratif.

La TIPP vise initialement à compenser le transfert du RMI, devenu RSA en juillet 2009. Cette recette est estimée à **54,2 M€** et tient compte des réajustements au titre des exercices 2009, 2010 et 2011.

Enfin, le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) est reconduit cette année encore par le PLF 2012 pour un montant constant. La recette départementale est stabilisée à **6,6 M€**.

>> Les dotations de l'Etat

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2011 à 2014 du 28 décembre 2010 a figé le niveau global des dotations de l'Etat, hors FCTVA, sur la période. Pour le Département, la recette est estimée à **170,7 M€** en 2012.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) sont maintenues au montant des produits constatés au CA 2010, pour un produit global de 152,7 M€.

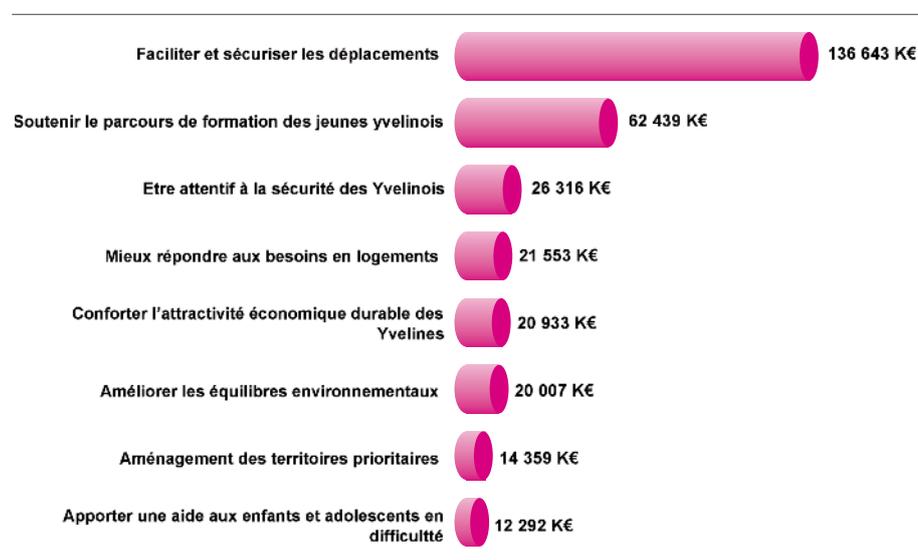
Enfin, la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), sont perçues par les collectivités qui enregistrent, au titre de l'exercice 2010, une diminution de leurs recettes fiscales engendrée par la réforme de la fiscalité locale. Le niveau des notifications reçues au titre de l'exercice 2011 (plus faible que prévu au BP 2011 qui avait été établi, d'une part sur les bases des estimations de la mission Durieux et, d'autre part, en l'absence de visibilité sur les produits de fiscalité directe) a été reconduit pour 2012 à hauteur de **10,2 M€** au titre de la DCRTP et de **7,8 M€** au titre de FNGIR, dans l'attente des prochains ajustements attendus au cours du premier semestre.

3 / SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1 / Dépenses d'investissement

>> Crédits de paiement 2012

Dans le cadre de leur progression de 6,9%, les crédits de paiement affectés à l'investissement (372,2 M€) impactent principalement les politiques qui suivent :



Les éléments marquants du BP 2012 sont synthétisés ci-après.

Faciliter et sécuriser les déplacements

Très clairement, cette politique mobilise la plus large part du budget départemental (**136,6 M€**). Les crédits proposés sont en forte progression (**+16%**). En grandes masses, ils sont ventilés dans deux grandes directions : la modernisation du réseau routier départemental d'une part et l'amélioration des transports collectifs d'autre part.

Concernant la modernisation du réseau routier, la progression des crédits de paiement s'établit à **22%**. Les moyens correspondants permettront tout d'abord de poursuivre ou d'achever les opérations suivantes : la voie nouvelle Sartrouville-Montesson (15,8M€), la déviation de la RD98 à Plaisir/Les Clayes-sous-bois (3,7M€), l'aménagement de la RD 113 à Poissy, Aigremont et Chambourcy (2M€) et la déviation de Richebourg (1,5M€). Des opérations nouvelles démarreront également en 2012 : déviation de la RD307 à Saint Nom la Bretèche (3,1M€),

3 / SECTION D'INVESTISSEMENT

l'aménagement 2x2 voies de la RD 30 à Plaisir (4,4 M€), le réaménagement de l'échangeur de Mantes Est (1,8M€). Enfin, des opérations remboursées seront également réalisées : opération du centre commercial Carrefour de Chambourcy et échangeur de Parly 2.

Le Département poursuivra également son effort d'aménagement de **pistes cyclables** le long des RD **(+33%)**.

Concernant l'amélioration des **transports collectifs**, les crédits prévisionnels sont en hausse de **13%**. Il s'agit tout d'abord de poursuivre les travaux du tramway Viroflay-Vélizy-Chatillon pour 60,9M€. Des enveloppes plus modestes seront affectées aux études pour l'amélioration du pôle de Versailles-Chantiers ainsi qu'aux études préalables à la réalisation de la Tangentielle Ouest (TGO).

Aménager les territoires prioritaires

Les crédits affectés à cette politique sont en très nette progression en 2012 **(14,3 M€ soit + 85%)**.

Les Yvelines doivent en effet s'inscrire pleinement dans la dynamique du **Grand Paris** (axe Seine, Ligne Nouvelle Paris Normandie, plateforme portuaire d'Achères, Métro Grand Paris, EOLE). Dans cette perspective, les moyens consacrés aux Contrats de développement équilibré progressent de 440% **(6 M€)**. Un nouveau CDEY sera signé en 2012 au titre de l'OIN Paris Saclay. De même, je vous proposerai en 2012 une initiative forte pour poursuivre et amplifier le changement d'image de notre Seine Aval yvelinoise **(3 M€)** sont prévus à cet effet.

La dynamique de **renouvellement urbain** continue à être soutenue. L'achèvement des contrats GPV en cours avec Trappes, Mantes et Chanteloup entraîne des besoins moindres en crédits de paiement. A l'inverse, un nouveau contrat de renouvellement urbain sera signé avec Poissy.

Mieux répondre aux besoins en logements

Un effort budgétaire important est proposé pour cette politique qui mobilisera **21,5 M€ en 2012 (+27%)**.

En ce domaine, il s'agit tout d'abord d'accompagner les communes qui accueillent sur leur territoire des programmes de **logements pour étudiants ou en résidences sociales** (notre Assemblée a voté à cet effet une Autorisation de Programme de 30M€ pour permettre l'accompagnement de la réalisation de 400 logements en résidences

sociales et 1500 logements étudiants). Les crédits de paiement prévus à cet effet progressent de 2,8 M€ à **4,6 M€** en 2012.

Ensuite, le Département doit honorer les engagements qu'il a contractés avec les communes via les CDOR. Plus de 100 contrats sont aujourd'hui en cours pour une enveloppe de financements départementaux estimée à 101 M€ sur la période 2012-2017 correspondant à la construction de 40 500 logements. En 2012, les crédits de paiement nécessaires progressent de 1,7 M€ à **15,6 M€ (+12%)**.

Conforter l'attractivité économique durable des Yvelines

Les crédits affectés à cette politique sont en baisse de 30% par rapport à 2012 et s'élèvent à **20,9 M€**. Deux facteurs expliquent cette évolution :

Tout d'abord, l'arrivée à terme du Plan d'Aide à la Filière Automobile (PAFA) décidé par notre Assemblée en 2009 qui entraînera mécaniquement une diminution des besoins en crédits de paiement (-59%). Les crédits en faveur des **projets économiques structurants** progressent quant à eux de **2%** à 9,4 M€. Dans ce cadre seront notamment financés deux appels à projets : le **deuxième appel à projets véhicules propres pour 3 M€** et un **nouvel appel à projets dans le domaine de l'éco-construction (1,45 M€)**. Ce support de développement pour notre département a en effet démontré toute sa pertinence.

Le second facteur qui explique la contraction apparente des crédits affectés à cette politique réside dans la segmentation actuelle de nos politiques départementales. **Le déploiement du haut débit** était depuis de nombreuses années orienté vers les seules entreprises yvelinoises installées en zone d'activité. Or, la phase 2 de ce programme pluriannuel qui porte sur la desserte des entreprises installées en zones d'activités arrive aujourd'hui à son terme, ce qui explique la baisse des crédits de paiement correspondants (-4,9 M€ soit -61%).

Comme évoqué dans notre débat d'orientations budgétaires, la nouvelle phase de notre Schéma Départemental Territorial d'Aménagement Numérique est en cours de définition. Ce sera la touche finale pour l'accès de tous au numérique. Elle fera donc l'objet de la création d'une politique spécifique qui regroupera nos interventions dans le domaine **du développement du numérique dans les Yvelines** et concernera tant l'extension des réseaux que l'appui au développement de services innovants ou des usages. Cette politique innovante en cours de définition en particulier dans le cadre du SDTAN. Elle bénéficiera de

3 / SECTION D'INVESTISSEMENT

moyens considérables pour l'essentiel en investissement) dont l'enveloppe et l'affectation pourraient être fixées au moment du vote de notre budget supplémentaire 2012.

Améliorer les équilibres environnementaux

Les crédits consacrés à l'environnement restent à un niveau élevé de **20 M€**. Les moyens mis en œuvre par le Département irriguent trois grands secteurs d'intervention.

Tout d'abord, la valorisation de la trame verte et paysagère des Yvelines (**8,4 M€**). Dans ce cadre, le Conseil Général procède notamment à l'acquisition des espaces naturels remarquables et organise leur ouverture au public (68 sites sont ainsi entrés en propriété départementale dont 87% sont ouverts au public). En 2012, l'effort portera principalement sur le parc paysager et récréatif de Carrières sous Poissy (1,6M€) : poursuite des acquisitions foncières et réalisation des premiers travaux.

En outre, le Conseil général poursuivra le développement des itinéraires pédestres (1150 km) et équestres (400 km) et amplifiera le programme d'aide à la création de gîtes équestres.

Ensuite, la politique environnementale s'exprime dans le domaine de l'optimisation de la gestion de l'énergie. En 2012, les études préalables à la définition d'un plan climat seront engagées. Un programme d'aide aux communes pour la réalisation de travaux de maîtrise de l'énergie dans les équipements publics sera proposé à l'Assemblée. Le Département confortera par ailleurs son soutien aux espaces info énergie et apportera son concours au programme Habiter Mieux (ANAH).

Enfin, le Conseil général intervient plus traditionnellement pour valoriser le patrimoine hydraulique. Dans ce cadre, les crédits de paiement nécessaires au financement des contrats eaux sont en forte baisse (**9 M€** contre 12,6 M€ en 2011), les principales opérations de mise aux normes des STEP et des réseaux étant en voie d'achèvement. De nouveaux moyens (**1,9 M€**) sont prévus pour une première tranche d'un Plan Seine dont les objectifs et le programme seront proposés à l'Assemblée départementale début 2012.

Soutenir le parcours de formation des jeunes Yvelinois

Les crédits de paiement consacrés à cette politique s'élèvent à **62,4 M€**. Les moyens consacrés à la construction ainsi qu'à la réhabilitation de collèges sont en baisse en 2012 (48,4 M€). Nous nous situons en effet dans la période charnière d'achèvement de notre ancien PPI (2003-

3 / SECTION D'INVESTISSEMENT

2009) et de la montée en puissance de la nouvelle programmation pluriannuelle. Au cours de l'année à venir, les travaux seront achevés en ce qui concerne les collèges Renoir à Chatou et Rameau à Versailles. Deux opérations de réhabilitation seront engagées : collège du Mesnil St Denis et Paul Bert à Chatou.

Dans le domaine de la **formation supérieure**, les crédits progressent à **4,3 M€**. Ils correspondent pour l'essentiel à notre participation à la réalisation de la nouvelle faculté de médecine à Montigny le Bretonneux. Concernant les IUT de Mantes et Vélizy, notre capacité de décision et d'engagement est liée aux décisions de nos partenaires, en particulier la Région Ile-de-France et l'Etat.

Poursuivre notre soutien au mouvement sportif

Les crédits affectés à cette politique (**7,9 M€ +4%**) permettront de soutenir les opérations de construction de nouvelles piscines à Houilles et Sartrouville (1,2 M€) ainsi que la réalisation du Vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines (1,9 M€).

Apporter une aide aux enfants et adolescents en difficulté

Cette politique mobilise cette année des crédits importants (**12,3 M€ +18%**). Pour l'essentiel, il s'agit de financer la construction des **foyers de l'enfance** à Mantes-la-Jolie (8,5 M€). La réalisation de cette opération met un point d'orgue au redéploiement des activités antérieurement regroupées sur le site de Carpentier à Versailles.

L'autre volet de notre programme d'investissement sera consacré au financement des opérations de modernisation d'établissements à Mantes, Montfort, Versailles et Vernouillet.

Etre attentif à la sécurité des Yvelinois

Les crédits alloués en investissement à la construction de gendarmeries et des centres de secours du SDIS progressent d'un exercice à l'autre de **61% à 26,3 M€**.

Concernant les **gendarmeries**, les travaux à venir porteront essentiellement sur les sites de La Queue les Yvelines et Ecquevilly (installation d'un peloton de soutien et d'intervention de la gendarmerie).

Concernant le **SDIS**, le démarrage en 2012 des travaux de construction de centres de secours à Breval, Chanteloup les Vignes et Méré représente un effort budgétaire de 12,3 M€ en 2012. Les acquisitions foncières seront engagées au Mesnil le Roi, aux Mureaux, à Chatou et à Maulette.

Il s'agit d'une volonté car les pompiers sont très actifs et efficaces, et surtout très sollicités dans des situations pas toujours faciles.

Gérer et entretenir le patrimoine départemental

Cette politique regroupe les moyens immobiliers nécessaires au fonctionnement des différents services départementaux (**13,8 M€ soit +54%** en 2012).

Au cours de l'exercice à venir, plusieurs opérations seront engagées. Ainsi, notamment les travaux de construction de la nouvelle MDPH (1,7M€). Diverses interventions permettront également d'améliorer les conditions d'accueil au sein de l'Hôtel du Département. Les anciens locaux de la DDEA rue de Fontenay seront réhabilités en vue de l'installation de la Direction de la Culture (1M€).

Enfin, les travaux préalables à l'installation du garage départemental rue Clément Ader à Versailles seront engagés (0,5 M€) et un nouveau centre d'exploitation routier sera construit à Méré (2,2 M€ au BP 2012).

>> Autorisations de programmes 2012

Le montant global des nouvelles autorisations de programmes proposé cette année se chiffre à 131 M€.

Les principales autorisations de programmes nouvelles témoignent de l'engagement du Département pour aménager les territoires prioritaires, améliorer les grands équilibres environnementaux, mieux répondre aux besoins en logements et moderniser le réseau routier :

- une AP de 16 M€ pour les travaux de renforcements
- une AP de 17,75 M€ pour le schéma de 3ème génération
- une AP de 7 M€ pour les contrats eau
- une AP de 3,5 M€ pour la sécurité routière sur RD
- une AP de 6,54 M€ pour les travaux de modernisation et d'équipement des RD
- une AP de 3 M€ pour les travaux de circulations douces
- une AP de 29,15 M€ pour l'aide à la voirie communale
- une AP de 2,16 M€ pour la résorption des préfabriqués scolaires
- une AP de 6,9 M€ pour les contrats départementaux
- une AP de 4 M€ pour les contrats de Développement de l'Offre Résidentielle
- une AP de 1,8 M€ pour les contrats ruraux
- une AP de 2 M€ pour l'immobilier d'entreprise
- une AP de 20 M€ pour VEDECOM

3 / SECTION D'INVESTISSEMENT

- une AP de 9,7 M€ pour les projets structurants
- une AP de 2,3 M€ pour l'action en faveur des collèges privés.

Certaines autorisations de programmes ouvertes antérieurement ont été modifiées et les principales augmentations sont présentées ci-dessous :

- L'AP de subvention pour le système Antares du SDIS est portée de 6,28 M€ à 7,88 M€ ;
- L'AP 2010 visant à subventionner les rénovations des casernes de pompiers est portée de 7,75 M€ à 9,15 M€ ;
- L'AP pour la construction de l'Université de Mantes est portée de 23 M€ à 27 M€
- L'AP pour le plan Seine est augmentée de 4,23 M€
- L'AP pour le haut débit phase III est augmentée de 16 M€

L'état des autorisations de programme est annexé au document budgétaire et retrace l'intégralité des enveloppes pluriannuelles.

Les autres ajustements concernant les AP et notamment les clôtures d'opérations achevées seront effectués à l'occasion du compte administratif.

>> Répartition des dépenses d'investissement par nature

En M€	BP 2011	BP 2012	Part relative/ dépenses d'investissement 2012
Subventions	145,26	143,43	38,5%
Travaux	159,69	178,29	47,9%
Acquisitions	25,38	29,00	7,8%
Frais d'études	12,10	11,08	3,0%
Autres opérations	6,79	10,40	2,8%
TOTAL	348,22	372,20	100,00%

Les subventions

Les subventions d'investissement attribuées par le Conseil général en appui des projets se situent toujours à un niveau élevé – près de 40% des moyens consacrés à l'équipement.

Cette situation traduit la priorité donnée par le Département des Yvelines à la politique contractuelle yvelinoise, notamment l'aide aux communes et intercommunalités. Il s'agit là d'une spécificité que j'entends maintenir.

En 2011, notre Assemblée a ainsi décidé un nouveau programme triennal en matière de voirie ainsi qu'un programme d'aide à la réalisation de terrains de grands jeux et d'équipements sportifs.

En 2012, je vous proposerai de prolonger notre dispositif en faveur des interventions sur le patrimoine local yvelinois non protégé. Un nouveau

3 / SECTION D'INVESTISSEMENT

programme d'appui à la réalisation d'opérations visant la maîtrise des consommations d'énergie dans les équipements publics locaux sera également mis en place.

Les travaux

Le volume des travaux relevant de la maîtrise d'ouvrage du Conseil général inscrits au BP 2012 progresse très fortement à 178,3M€ soit +12%. Pour mémoire, l'enveloppe travaux 2010 s'élevait à 121,2M€. Ce volontarisme traduit notre détermination à préparer l'avenir.

Les acquisitions

Le montant qui est dévolu à ce poste s'établit à **29 M€**.

Les principales augmentations de ce poste concernent le Programme de Modernisation et d'Entretien des Routes départementales (+1,5 M€), les acquisitions foncières pour la Gendarmerie (+0,9 M€), pour les espaces naturels sensibles (+0,8 M€) ainsi que pour le SDIS (+0,7 M€).

Les frais d'études

Ce poste est maîtrisé à 11,08 M€ (-8,5%).

La baisse des crédits concerne, d'une part, les travaux de modernisation et d'équipement des routes départementales (-0,8 M€) et d'autre part, le volet transport en commun des Contrats de plan Etat-Région (-1,4 M€).

Les autres opérations

Ce poste enregistre une augmentation de 53% pour se hisser à 10,4 M€ dans le BP 2012.

Cette évolution est principalement imputable à une hausse des dépenses en matière de dépôts et cautionnements d'acquisitions foncières pour les Routes Départementales dans le cadre du Programme de Modernisation et d'Entretien (3 M€) et de constructions (1,2 M€).

Par ailleurs, nous pouvons noter également un accroissement des dépenses en matière de remboursement de capital (+0,6 M€).

3.2 / Recettes d'investissement

Hors autorisation d'emprunt et gestion de la dette, les recettes réelles d'investissement diminuent de 7,6 M€. Elles passent de 86,2 M€ à 78,6 M€ en 2012. Cette variation s'explique principalement par une baisse des produits prévisionnels de cessions (-7,8 M€) qui ont été exceptionnellement élevés en 2011 en raison de la vente des bâtiments de la rue des Réservoirs à Versailles pour 13,7 M€. Par ailleurs, les dotations en provenance de l'Etat ont été maintenues au niveau du budget primitif 2011, conformément au gel des concours de l'Etat pour 3 ans, annoncé au Projet de Loi de Finances 2011.

Les principales recettes sont les suivantes :

- Le fonds de compensation de la TVA : 18 M€ comme en 2011
- La dotation départementale d'équipement des collèges : 7,2 M€ comme en 2011
- La dotation globale d'équipement : 1,75 M€ contre 1,74 M€ en 2011
- Les subventions au titre du Programme de Modernisation et d'Entretien versées par la Région : 2,96 M€ contre 3,35 M€ en 2011
- Les subventions versées par l'Etat, la Région, et les collectivités territoriales pour les projets de transport en commun : 30,91 M€ contre 31,2 M€ en 2011
- Les cessions immobilières : 7,66 M€ contre 15,5 M€ en 2011

L'autofinancement atteint cette année 125,8 M€ contre 125 M€ en 2011. Celui-ci est constitué des dotations aux amortissements qui progressent de 9 M€ pour atteindre 89 M€ ainsi que du virement de la section de fonctionnement (46,8 M€) .

Enfin, la section d'investissement est équilibrée par le recours à l'autorisation d'emprunt. En 2012, il est de 167,8 M€ contre 137 M€ en 2011.